



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2 0 1 8

7 AVRIL 2019

ARDHIS C/O CENTRE LGBT
63, rue Beaubourg 75003 Paris
<http://ardhis.org> • contact@ardhis.org

Créée en 1998, l'Association pour la reconnaissance des droits des personnes homosexuelles et trans à l'immigration et au séjour (Ardhis) a fêté en novembre 2018 ses vingt ans. Vingt ans de lutte et d'engagement en faveur des couples binationaux ou étrangers, et des demandeur-se-s d'asile, au gré des rares progrès législatifs et réglementaires, et des innombrables reculs du droit des étranger-e-s et du droit d'asile dans un pays qui peine à concilier ses principes humanistes pourtant volontiers scandés et ses réalisations.

Si l'association a initialement vu le jour pour accompagner la conquête de droits en faveur des couples LGBTI+ binationaux ou étrangers, et pour les aider dans leurs démarches administratives, elle a commencé à partir de 2005 à accompagner les exilé-e-s LGBTI+ demandeur-e-s d'asile ayant fui leur pays par crainte de persécutions en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Depuis lors, l'Ardhis s'est principalement structurée autour de deux pôles d'activités – le pôle Asile et le pôle Couples –, mais a également développé peu à peu un certain nombre d'activités transversales (santé, sport, culture...) organisées par les bénévoles de l'association ou au moyen de partenariats.

I. ACTIVITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Au travers de son **pôle Couples**, l'Ardhis accompagne les couples LGBTI+ binationaux ou étranger-e-s auxquels elle propose son expertise en matière de droit, mais aussi de pratiques préfectorales. Il s'agit notamment d'analyser avec les couples les solutions les plus opportunes en matière d'union (Pacs, mariage), de visas et de titres de séjour selon la situation administrative des personnes.

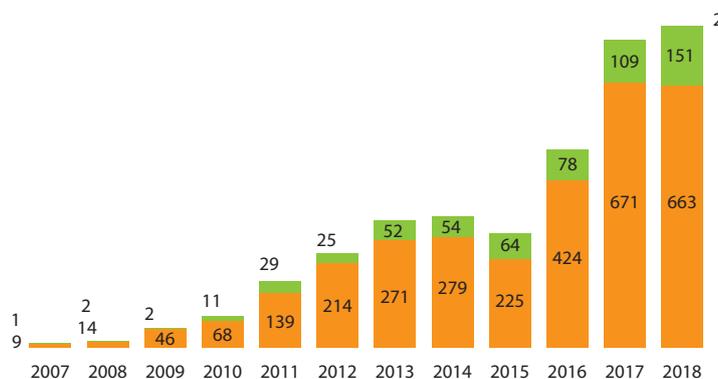
Dans le cadre de son **pôle Asile**, l'Ardhis propose un accompagnement des demandeur-se-s d'asile LGBTI+ dans leurs démarches de demande d'asile en France, lorsque celle-ci est motivée par les persécutions subies dans leur pays d'origine en raison de leur orientation sexuelle ou identité de genre, ou des craintes de persécutions en cas de retour dans ce pays.

AJ QUELQUES CHIFFRES RELATIFS À L'ACCOMPAGNEMENT AU PÔLE ASILE

En 2005, l'association accueillait son premier Tchadien. En 2018, l'Ardhis a continué à voir affluer un nombre croissant de demandeur-se-s d'asile. À ce jour, elle a accompagné 3 570 personnes venues de 93 pays différents.

Chaque mois, 100 à 150 nouveaux-elles demandeur-se-s d'asile se présentent à nos sessions d'accueil mensuelles¹. Nombreux sont également celles et ceux qui nous contactent par mail ou prennent directement contact avec un-e accompagnant-e. Ce sont au final 816 demandeur-se-s d'asile que notre association a pu prendre en charge en 2018 pour leur suivi individuel, contre 780 l'année précédente.

¹ Celles-ci sont organisées chaque deuxième samedi du mois au Centre LGBT de Paris.



Effectif annuel de nouveaux-elles demandeur-se-s d'asile pris-es en charge par l'Ardhis depuis 2007.

En vert, nombre de femmes ; en orange, nombre d'hommes ; en marron, nombre de personnes trans (en raison de changements méthodologiques, les personnes trans n'apparaissent dans notre tableau qu'à partir de 2018).

Notre association a atteint en 2018 un plateau dans sa capacité d'accueil. Cela s'est traduit par une légère augmentation (4,6 %) du nombre de

demandeur-se-s d'asile accueilli-e-s, loin des fortes progressions des précédentes années. Il est toutefois à noter que nous avons accueilli 38,5 % de femmes de plus cette année, le nombre d'hommes reculant quant à lui de 1,2 %.

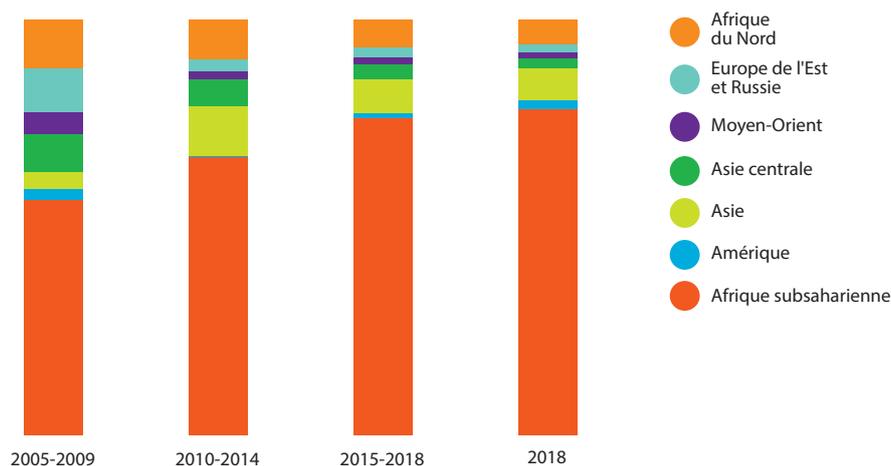
Pour autant, le nombre de demandeur-se-s d'asile LGBTI+ ne cesse de croître, notamment du fait du climat d'homophobie qui prévaut dans certaines régions du monde et des persécutions et craintes qu'il engendre ².

La diffusion d'informations relatives aux personnes LGBTI+ dans les médias a donné davantage de visibilité à l'homosexualité et a rendu la communauté LGBTI+ plus vulnérable aux menaces et persécutions. Dans nombre de pays, les personnes homosexuelles servent de boucs émissaires et l'incitation à la haine à leur égard y a libre cours lorsqu'elle n'est tout simplement pas institutionnalisée. Détournés de leur dessein, les réseaux sociaux participent au harcèlement qui vise les personnes homosexuelles et les fragilisent davantage.

Contraintes à mettre en place un grand nombre de stratégies d'évitement, de nombreuses personnes LGBTI+ sont poussées par le sentiment d'insécurité à fuir pour éloigner le risque de persécutions de la part de leurs proches ou des autorités nationales. Cela est particulièrement vrai de l'Afrique dont provient un nombre croissant de demandeur-se-s d'asile suivi-e-s par l'Ardhis. C'est ainsi que 84 % des personnes que nous accompagnons proviennent d'Afrique, dont l'immense majorité (78 %) d'Afrique subsaharienne.

² Ces persécutions peuvent être d'ordre législatif (peines de mort ou d'emprisonnement, amendes lourdes...) ou d'ordre social (violences psychologique et physique pouvant conduire à la mort, perpétrées de façon intra- ou extrafamiliale).

Origine des nouveaux-elles demandeur-se-s d'asile accompagné-e-s par l'Ardhis par aire géographique.



En 2018, l'Ardhis a accompagné 635 personnes LGBTI+ originaires d'Afrique subsaharienne, contre 589 en 2017, soit une progression de 7,8 %. Bien que le nombre de personnes suivies soit d'un tout autre ordre, nous avons noté une forte baisse du nombre de demandeur-se-s venant d'Asie centrale, tandis qu'a considérablement augmenté celui de personnes LGBTI+ en provenance d'Amérique du Sud (notamment du Venezuela et de Cuba).

	Arrivées en 2017	Arrivées en 2018	Variation
Afrique subsaharienne et australe (Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Centrafrique, République du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Éthiopie, Gabon, Gambie, Guinée Conakry, Guinée équatoriale, Kenya, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Ouganda, RDC, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tchad, Togo, Zambie)	589	635	7,81 %
Asie (Bangladesh, Birmanie, Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, Sri Lanka)	69	62	- 10,14 %
Afrique du Nord (Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Tunisie)	46	49	6,52 %
Asie centrale (Afghanistan, Arménie, Géorgie, Kazakhstan, Ouzbékistan, Pakistan, Tadjikistan, Turquie)	44	19	- 56,82 %
Amérique centrale et Amérique du Sud (Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Cuba, El Salvador, Jamaïque, Pérou, Sainte-Lucie, Venezuela)	7	19	171,43 %
Europe de l'Est et Russie (Albanie, Biélorussie, Kosovo, Moldavie, Roumanie, Russie, Serbie, Ukraine)	17	15	- 11,76 %
Moyen-Orient (Irak, Iran, Jordanie, Koweït, Liban, Palestine, Syrie, Yémen)	8	12	50 %

Origine des nouveaux-elles
demandeur-se-s d'asile
accompagné-e-s par l'Ardhis
en 2017 et 2018.

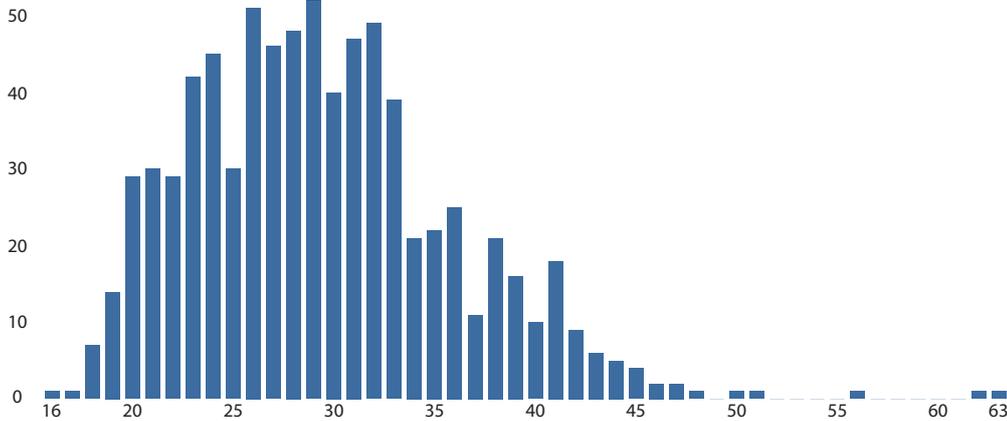
La répartition des pays d'origine des demandeur-se-s d'asile reste très stable. La Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Bangladesh, le Nigéria, la Guinée et le Mali constituent les cinq premières nationalités représentées en 2018.

On note toutefois une très forte progression (+32 %) de la Côte d'Ivoire en 2018 qui ravit au Sénégal le sinistre privilège d'être en tête de ce classement.

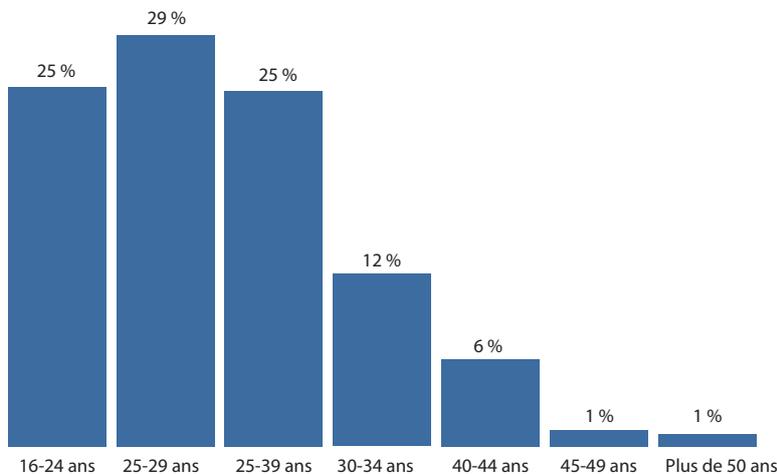
Les pays les plus représentés
parmi les demandeur-se-s
d'asile depuis 2005 et en 2018.

Rang	2005-2018			2018		
	Pays	Total	Pourcentage	Pays	Total	Pourcentage
1	Sénégal	442	12,38 %	Côte d'Ivoire	148	18,14 %
2	Côte d'Ivoire	364	10,20 %	Sénégal	109	13,36 %
3	Bangladesh	294	8,24 %	Bangladesh	61	7,48 %
4	Mauritanie	275	7,70 %	Nigéria	56	6,86 %
5	Guinée Conakry	231	6,47 %	Guinée Conakry	56	6,86 %
6	Cameroun	228	6,39 %	Mali	56	6,86 %
7	Nigéria	224	6,27 %	Cameroun	50	6,13 %
8	RDC	198	5,55 %	RDC	40	4,90 %
9	Mali	173	4,85 %	Sierra Leone	30	3,68 %
10	Algérie	138	3,87 %	Algérie	24	2,94 %
11	Sierra Leone	118	3,31 %	Mauritanie	18	2,21 %
12	Pakistan	99	2,77 %	Maroc	16	1,96 %
13	Ouganda	69	1,93 %	Pakistan	14	1,72 %
14	Maroc	65	1,82 %	Ouganda	10	1,23 %
15	Kenya	49	1,37 %	Russie	10	1,23 %
16	Russie	48	1,34 %	Gabon	9	1,10 %
17	Tunisie	43	1,20 %	Kenya	9	1,10 %
18	Congo Brazza.	33	0,92 %	Congo Brazza.	9	1,10 %
19	Togo	28	0,78 %	Cuba	8	0,98 %
20	Gambie	26	0,73 %	Tunisie	7	0,86 %
21	Burkina Faso	25	0,70 %	Gambie	7	0,86 %
22	Égypte	25	0,70 %	Venezuela	5	0,61 %
23	Iran	23	0,64 %	Iran	5	0,61 %

L'âge moyen évolue peu et reste stable, autour de 30 ans. En 2018, l'âge moyen des hommes est de 29,3 ans, celui des femmes est de 30,3 ans, et celui des personnes trans est de 32 ans. Plus de 90 % des demandeur-se-s d'asile suivi-e-s par l'Ardhis ont moins de 40 ans.



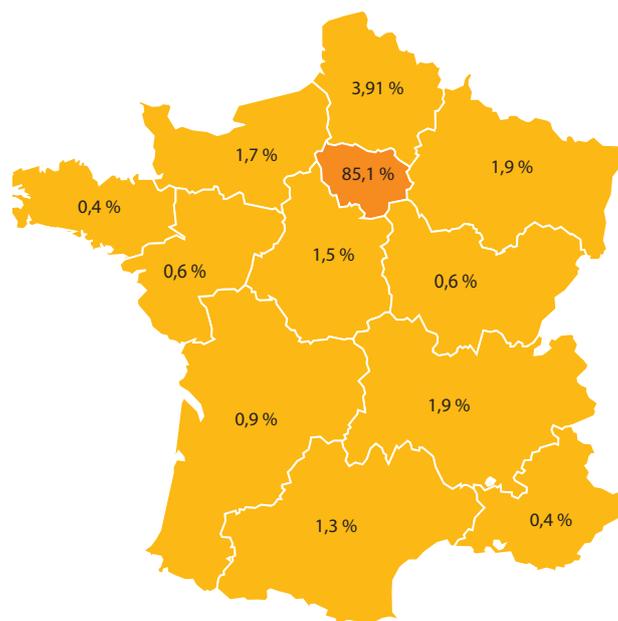
Répartition des âges en 2018.



La très grande majorité des demandeur-se-s d'asile accompagné-e-s par l'Ardhis entament leur procédure de demande d'asile en Île-de-France. Notre association, située à Paris, présente l'avantage d'être facilement accessible aux personnes résidant en région parisienne. Nous comptons toutefois une proportion notable (14,9 %) de demandeur-se-s d'asile ayant commencé leur demande d'asile en province venu-e-s à Paris pour assister à nos sessions d'accueil mensuelles ou nous ayant contacté-e-s pour bénéficier d'un suivi personnalisé en 2018.

Il est par ailleurs à noter que des demandeur-se-s d'asile suivi-e-s par l'Ardhis et ayant entamé leur procédure en région parisienne ont été ultérieurement placé-e-s en province, majorant de ce fait la proportion

réelle de demandeur-se-s d'asile de province accompagné-e-s par notre association. Au total, les personnes que nous suivons en 2018 ont effectué leurs premières démarches dans quarante-trois départements situés dans douze régions de France métropolitaine. Nous devons toutefois pondérer ces statistiques par le fait que nous n'avons de données sur la préfecture du début de procédure que pour 66 % des demandeur-se-s d'asile pris-e-s en charge en 2018.



Répartition des régions où les demandes d'asile ont été déposées en 2018 (résultats basés sur 66 % des demandeur-se-s d'asile suivi-e-s par l'Ardhis).

■ Proportion de femmes

Depuis 2005, les femmes représentent 16,15 % du nombre total des personnes que nous accompagnons. Si le rapport entre les hommes et les femmes parmi les demandeur-se-s d'asile de l'Ardhis reste globalement stable au fil des années, on note cependant une nette progression en 2018. La forte augmentation (+ 38,5 %) du nombre de femmes suivies en 2018 fait sensiblement croître leur proportion au sein de la population que nous accompagnons. Elles représentent ainsi cette année 18,5 % du nombre de personnes suivies par notre association, contre 15 % l'année dernière.

Alors que les hommes proviennent en 2018 de 50 pays différents, nous ne comptons que 27 pays d'origine pour les femmes. Leur répartition est également différente, les six premières nationalités formant 64,9 % du nombre total.

Rang	2005-2018			2018		
	Pays	Total	Pourc.	Pays	Total	Pourc.
1	Sénégal	77	13,46 %	Côte d'Ivoire	25	16,56 %
2	Nigéria	58	10,14 %	Sénégal	23	15,23 %
3	RDC	57	9,97 %	Nigéria	19	12,58 %
4	Côte d'Ivoire	49	8,57 %	Cameroun	11	7,28 %
5	Mauritanie	42	7,34 %	RDC	10	6,62 %
6	Cameroun	40	6,99 %	Guinée Conakry	10	6,62 %
7	Guinée Conakry	36	6,29 %	Mali	7	4,64 %
8	Ouganda	33	5,77 %	Maroc	6	3,97 %
9	Mali	25	4,37 %	Algérie	4	2,65 %
10	Kenya	22	3,85 %	Russie	3	1,99 %
11	Sierra Leone	20	3,50 %	Tunisie	3	1,99 %
12	Algérie	16	2,80 %	Ouganda	3	1,99 %
13	Russie	11	1,92 %	Kenya	3	1,99 %
14	Maroc	7	1,22 %	Iran	3	1,99 %
15	Gabon	6	1,05 %	Sierra Leone	2	1,32 %
16	Arménie	6	1,05 %	Bangladesh	2	1,32 %
17	Congo Brazza.	5	0,87 %	Angola	2	1,32 %
18	Togo	5	0,87 %	Gabon	2	1,32 %
19	Iran	5	0,87 %	Mauritanie	2	1,32 %
20	Géorgie	5	0,87 %			
21	Bangladesh	5	0,87 %			
22	Tunisie	5	0,87 %			

**Pays les plus représentés parmi les
demandeuses d'asile depuis 2005
et en 2018.**

On observe par ailleurs une forte représentation de femmes pour un certain nombre de pays, tels que l'Ouganda, le Kenya, la RDC ou le Nigéria.

Taux de femmes dans les pays les plus représentés parmi les demandeuses d'asile depuis 2005. En gras, les taux supérieurs au taux moyen ; en maigre, les taux inférieurs.

Rang	Pays	Pourc.
1	Ouganda	47,83 %
2	Kenya	44,90 %
3	Géorgie	38,46 %
4	Arménie	30,00 %
5	RDC	28,79 %
6	Gabon	27,27 %
7	Nigéria	26,01 %
8	Russie	22,92 %
9	Iran	21,74 %
10	Togo	17,86 %
11	Cameroun	17,70 %
12	Sénégal	17,54 %
13	Sierra Leone	16,95 %
<i>Taux moyen</i>		<i>16,15 %</i>
14	Guinée Conakry	15,72 %
15	Mauritanie	15,27 %
16	Congo Brazzaville	15,15 %
17	Mali	14,62 %
18	Côte d'Ivoire	13,54 %
19	Tunisie	11,63 %
20	Algérie	11,59 %
21	Maroc	10,77 %
22	Bangladesh	1,70 %

■ Typologie des procédures suivies par l'Ardhis

L'état d'avancement des procédures au moment où les demandeur-se-s d'asile ont pris contact avec l'Ardhis en 2018 reste variable (avant toute démarche, après première démarche en sPada/Guda³, avant dépôt du dossier Ofpra⁴ ou après, après le rejet de l'Ofpra, en recours CNDA⁵, après avoir été débouté-e de la CNDA...).

Nous observons une forte augmentation du nombre de personnes que nous accompagnons et qui avaient un dossier Ofpra à remplir ou une convocation à l'entretien à l'Ofpra au moment où elles ont pris contact avec nous. C'est en effet le cas de 45 % des demandeur-se-s dont nous avons commencé le suivi en 2018. Ce n'est pas le fruit du hasard, mais un choix stratégique que nous opérons. Ne pouvant accéder à toutes les demandes, nous nous concentrons sur celles que nous estimons être à un stade prioritaire de la procédure.

Nous privilégions pour ces mêmes raisons les demandeur-se-s qui en sont aux premières étapes de la procédure. C'est ainsi que 42 % des deman-

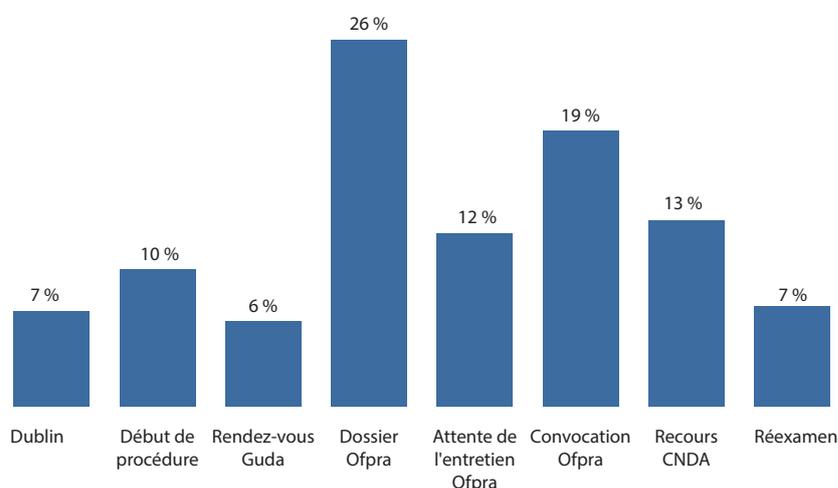
³ sPada : structure du premier accueil des demandeur-se-s d'asile ; Guda : guichet unique pour demandeur-se-s d'asile.

⁴ Ofpra : Office français de protection des réfugiés et apatrides.

⁵ CNDA : Cour nationale du droit d'asile.

deur-se-s que nous accompagnons nous ont rejoints en 2018 avant d'entamer les démarches auprès de l'Ofpra. Bien qu'il-elle-s soient très nombreux-ses à nous solliciter, nous n'avons généralement pas été en mesure d'accompagner individuellement les demandeur-se-s qui ont pris contact avec nous après un rejet Ofpra. Tou-te-s ont toutefois pu bénéficier d'un accueil collectif et de conseils et recommandations pour leur future audience à la CNDA. Une minorité a bénéficié d'un accompagnement individualisé, formant ainsi 13 % des demandeur-se-s suivi-e-s par l'Ardhis en 2018.

Les cas de Dublin ⁶ et de réexamens ⁷ ont fait l'objet d'un accueil collectif et ont bénéficié de conseils individualisés. Cinq accompagnants s'étant spécialisés dans ces problématiques, un certain nombre d'entre eux ont pu bénéficier en 2018 d'un accompagnement individualisé.



⁶ Rappelons que l'expression « procédure Dublin » renvoie au règlement Dublin III selon lequel un seul État membre est responsable d'une demande d'asile. Cela signifie, pour faire simple, qu'un-e demandeur-se d'asile est supposé-e faire sa demande d'asile dans l'État membre de l'Union européenne où il-elle a été contrôlé-e en premier ou auprès des autorités duquel il-elle a obtenu un visa ou un titre de séjour. Pour plus d'informations, consulter notamment <https://huit.re/Dublin>

⁷ Lorsqu'une demande d'asile a échoué (rejet à l'Ofpra confirmé par la CNDA), il est possible d'introduire une demande de réexamen auprès de l'Ofpra dès lors qu'un élément dit nouveau peut être soumis à l'appréciation de l'Ofpra.

État d'avancement dans la procédure de demande d'asile des personnes suivies par l'Ardhis au moment de leur prise de contact en 2018.

B) QUELQUES CHIFFRES RELATIFS À L'ACCOMPAGNEMENT AU PÔLE COUPLES

Lorsqu'on s'attache aux données de la fréquentation générale des permanences mensuelles du pôle Couples, on remarque une légère hausse du nombre de couples accompagnés (89 en 2018 contre 85 en 2017).

Dix-sept bénévoles se sont impliqué-e-s dans l'accompagnement cette année.

■ Motifs de visite

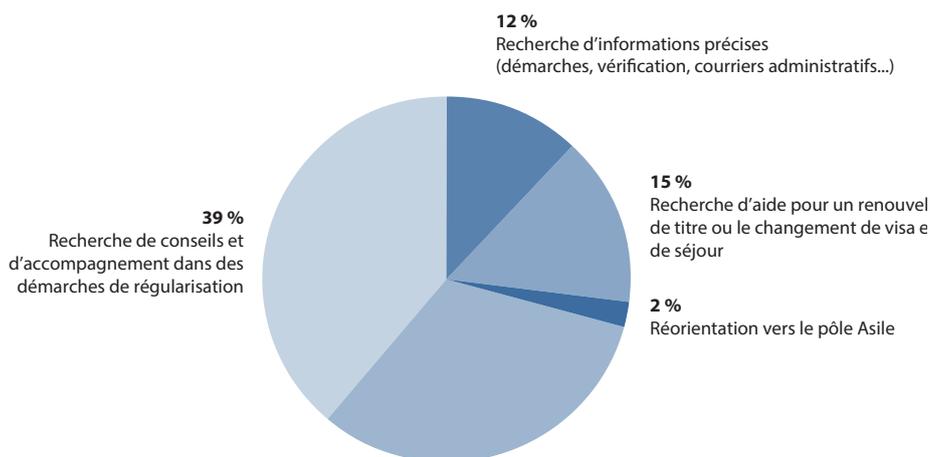
Si 32 % des couples viennent pour obtenir des informations générales sur le Pacs, le mariage et les démarches de régularisation, 68 % le font pour une raison précise. Parmi eux :

- 39 % des couples viennent pour être conseillés et accompagnés dans leurs démarches de régularisation de la personne étrangère ;

- 12 % des couples viennent afin d'obtenir des informations précises sur les démarches liées au Pacs ou au mariage : vérification des dossiers, aide rédactionnelle pour les courriers administratifs notamment, visa en vue de mariage ou Pacs...
- 15 % des couples recourent à notre aide à l'occasion d'un renouvellement ou d'un changement de visa en titre de séjour.

Enfin, de manière marginale, 2 % des demandes relèvent de la procédure d'asile.

Motivation de la venue à la réunion mensuelle du pôle Couples.

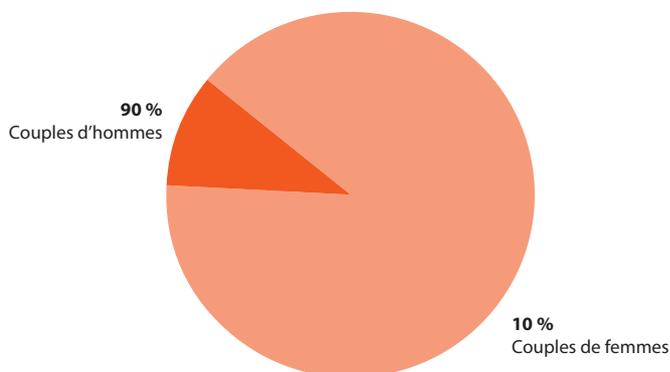


■ Profil des couples accueillis

Genre

À l'instar des années précédentes, les couples d'hommes sont beaucoup plus nombreux (90 %) que les couples de femmes (10 %) parmi les 89 couples accueillis.

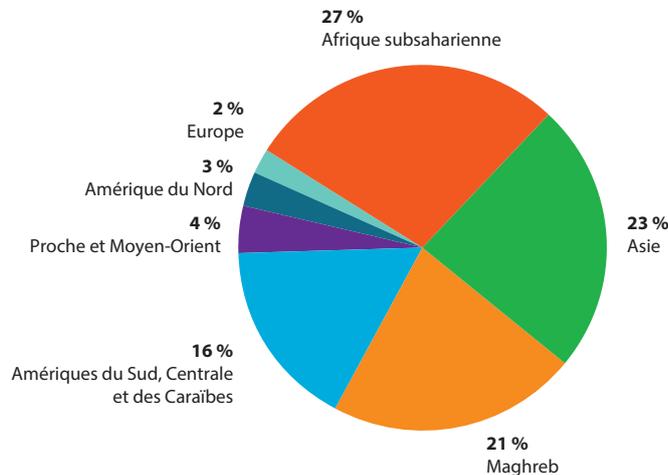
Composition par genre des couples qui viennent à la réunion mensuelle du pôle Couples.



Origines géographiques

Les personnes étrangères demandeuses d'un visa ou d'un titre de séjour sont essentiellement originaires de quatre zones géographiques : l'Afrique

subsaharienne (27 %), l'Asie (23 %), le Maghreb (21 %) et enfin les Amériques du Sud, Centrale et des Caraïbes (16 %). Dans une moindre mesure, certaines viennent du Proche et du Moyen-Orient (4 %), d'Amérique du Nord (3 %) et d'Europe (2 %).



Origine géographique des personnes étrangères du pôle Couples.

La personne « régularisatrice » est le plus souvent française (80 %), plus rarement ressortissante d'un pays tiers (17 %⁸) ou de l'Union européenne (3 %).

L'Ardhis reçoit donc toujours majoritairement des couples franco-étrangers, même si l'on peut noter une hausse importante pour la deuxième année consécutive des couples citoyen-ne de l'UE/étranger-e provenant d'un pays tiers.

Si le trio de tête reste inchangé, on constate que les personnes originaires d'Afrique subsaharienne et d'Asie ont été plus nombreuses, avec respectivement une hausse de 8 % et 3 %. Pour la première fois, le Maghreb n'est plus la première région d'origine des demandeur-euse-s du pôle Couples.

Type d'union

Parmi les 89 couples accueillis cette année, tous n'ont pas souhaité communiquer sur leur statut, environ 21 %. Au sein des répondant-e-s, 40 % sont concubin-e-s et 40 % sont pacsé-e-s ou marié-e-s. Dans le dernier groupe, les couples sont majoritairement pacsés (27), 12 couples étaient mariés.

Lieu de résidence des couples accueillis

Les couples reçus résident en grande majorité en Île-de-France. C'est le cas pour 87 % des 89 couples suivis cette année. Les relations avec les couples résidant en province sont faites davantage par mails ou téléphone. Ce trait de notre accompagnement s'est fortement accru depuis l'année dernière (72 % des couples étaient francilien-ne-s en 2017).

⁸ On appelle pays tiers les pays hors de l'Union européenne.

Profession des conjoint-e-s

Sur les 89 conjoint-e-s demandeur-euse-s d'un visa ou d'un titre de séjour, 46 % sont sans activité déclarée, 22 % ont une activité professionnelle déclarée, 10 % sont étudiant-e-s. Ces données restent quasi stables par rapport à l'année passée.

FOCUS 1 : LE COLLECTIF « EXILS LGBTI », UN RÉSEAU NATIONAL D'ASSOCIATIONS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS ET DEMANDEUSES D'ASILE

C'est à l'occasion de rencontres informelles durant l'été 2018 que plusieurs associations françaises accompagnant des demandeurs d'asile LGBTI+ ont décidé de se réunir. L'invitation a été lancée pour les 10 et 11 novembre 2018 et a tout de suite rencontré un vif succès avec douze associations présentes pendant les deux jours.

Nous avons déjà l'expérience de ce type d'alliance, notamment avec certaines associations en régions. L'intérêt pour l'Ardhis était de l'étendre et de contribuer à créer des relais fiables en échangeant sur nos pratiques et en s'assurant du bon niveau de formation des accompagnant-e-s.

Rapidement nous nous sommes mis au travail autour de thèmes tels que : l'impact de la dernière loi asile, l'hébergement, la situation des couples binationaux, la santé... De nombreux documents sont aujourd'hui partagés et la mise en place d'une liste de diffusion garantit de nombreux échanges.

Une deuxième réunion plénière s'est tenue les 23 et 24 février dernier autour de vingt-six associations implantées dans de nombreuses villes : Lyon, Saintes, Paris, Rodez, Nice, Caen, Rouen, Tours, La Roche-sur-Yon, Besançon, Metz, Nancy, Reims, Montpellier, Le Mans, Rennes, Lille, Laval, Strasbourg, Bordeaux, Bayonne, Nantes, Alençon, Angers.

Le réseau ainsi constitué travaille dès à présent à la construction de plaidoyers communs et à la réalisation d'une cartographie des ressources de référence par régions sur laquelle les demandeuses et demandeurs d'asile pourront s'appuyer.

L'Ardhis met à disposition du groupe tous ses supports de formation et guides de bonnes pratiques, et intervient pour animer des séances de formation auprès des organisations qui en font la demande.

II. FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

A) GOUVERNANCE

L'association est gouvernée par un conseil d'administration dont les membres sont élu-e-s par l'assemblée générale. Cette année a été marquée par une forte présence au conseil d'administration (vingt personnes), avec une parité presque atteinte entre les deux pôles. Une coprésidence mixte a été élue, aidée par deux co-trésoriers et deux co-secrétaires. Des procès verbaux détaillés ont été tenus pour les séances du conseil d'administration, qui se sont avérées foisonnantes.

B) TRAVAIL EN COMMISSIONS

Les activités de l'association ont été structurées dans des commissions (« Plaidoyer », « Archives et études », « Insertion sociale », « Sport, culture LGBTI+ », « Vie interne de l'association », « Communication interne et externe », « Activités et formations juridiques », « Statuts et règlement intérieur »). L'objectif était de dégager du temps pour des activités autres que l'accompagnement. Elles se sont inégalement développées. Certaines ont pris la forme de groupes de travail autour de sujets précis (*Fiertés en exil* et le site web pour la commission « Communication », rapport Aides pour la commission « Études », règlement intérieur et charte des bénévoles pour la commission « Statuts »). D'autres ont maintenu une activité riche, du fait de l'ampleur de leur domaine de compétences (commission « Insertion sociale, sport, culture LGBTI+ »). Enfin certaines n'ont pas prospéré (« Vie interne », « Plaidoyer »).

C) LOCAUX

Les bénévoles de l'association reçoivent les personnes accompagnées dans trois bureaux de la mairie du X^e, mis à disposition de 17 h 30 à 21 h, du lundi au jeudi, témoignage du soutien ancien de la mairie du X^e aux activités de l'Ardhis. L'association dispose également de bureaux disponibles dans les locaux d'une autre association d'aide aux personnes LGBTI+, où ont notamment lieu les cours de français et les activités. Pour l'année 2018, l'association Aurore a mis à disposition deux bureaux dans le centre d'accueil de Magenta. Les bénévoles peuvent aussi réserver des salles dans les

maisons des associations des X^e et III^e arrondissements. Enfin, les permanences mensuelles ont eu lieu au Centre LGBT de Paris pour la réunion du pôle Couples et la première partie de la réunion du pôle Asile, et au centre Magenta pour la seconde partie. Cette seconde partie, qui accueille plus de deux cents personnes, étant destinée à se tenir dans d'autres lieux en 2019. L'association et ses activités souffrent d'un manque de place et de locaux adaptés pour la diversité des activités des deux pôles. L'éparpillement des lieux entraîne un manque de cohésion des membres, faiblement compensée par les réunions de bénévoles des deux pôles, et n'offre aucun espace de rencontre entre les bénévoles et les usager-e-s des deux pôles.

DJ COMMUNICATION INTERNE

La mise en place de nombreuses listes Whatsapp a permis une communication dynamique entre les bénévoles, en plus des listes mails de diffusion. Ces nombreux messages sont appréciés pour la rapidité des réponses qu'ils permettent.

III. COMMUNICATION EXTERNE

L'Ardhis a fait en 2018 le choix d'intensifier sa communication, tant pour exprimer ses revendications que pour accroître sa visibilité et sa reconnaissance, et faire mieux connaître les activités de l'association. Pour ce faire, l'Ardhis s'est fortement mobilisée sur les réseaux sociaux à l'occasion de différents évènements.

A) RÉSEAUX SOCIAUX ET PRÉSENCE NUMÉRIQUE

Alors que l'année 2017 se clôturait sur une médiatisation importante des questions liées à l'asile (surtout), à l'immigration et aux politiques d'accueil, l'année 2018 s'est, elle, ouverte avec la loi « asile/immigration » défendue à l'époque par le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb. Par ailleurs, lors de ces discussions politiques et médiatiques, à plusieurs reprises l'asile LGBTI+ a pu occuper une place importante, ce qui plaçait l'Ardhis au cœur des préoccupations médiatiques et politiques.

L'Ardhis s'est dès lors mobilisée, dans les médias et plus spécifiquement sur les réseaux sociaux.

En tout premier lieu, un compte Twitter (@Ardhis_LGBT) a été créé en février 2018, qui a attiré depuis 427 abonné·e·s.

Par ailleurs, le compte Facebook est passé de 1 708 à 2 790 abonné·e·s. Si cette progression n'est pas exceptionnelle à première vue, elle dépend fortement des publications de l'association. Par ailleurs, les publications de l'Ardhis couvrent un public de plus en plus important : plusieurs centaines, voire milliers, d'internautes sont touchés par nos publications. De plus, certaines publications politiques ont eu des succès très importants : le retrait de l'Inter-LGBT a touché plus de 12 000 personnes, les prises de position de l'Ardhis sur la loi Asile/immigration ou des relais médiatiques sur les droits des étranger·e·s et/ou les LGBTIphobies en France, dans le monde ont touché généralement plus de 3 000 personnes, et des relais sur les évènements de l'Ardhis (*Solidays*, *Gaîté lyrique*, *Gay Games*) ont touché parfois plus de 2 000 personnes.

Enfin, le chantier du site Internet de l'Ardhis, à l'arrêt depuis plusieurs mois, a été relancé au début de l'année 2019. Une nouvelle version du site est en cours de réalisation.

B) ÉVÈNEMENTIEL

En 2018, l'Ardhis s'est traditionnellement mobilisée sur des événements organisés par l'Inter-LGBT (*Printemps des assocés* en avril, *Marche des Fiertés* fin juin) ou le Centre LGBT (*Rentrée des associations* en septembre).

Mais aussi, l'Ardhis s'est fortement impliqué sur *Solidays* (festival organisé par *Solidarité Sida*, en juin). Plus de quinze bénévoles (accompagnant·e-s, adhérent·e-s, actuel·le-s ou ancien·ne-s demandeur·se-s d'asile ou membres de couples) se sont mobilisé·e-s pendant trois jours, en tenant un stand et en proposant une série d'animations. Cet événement a été l'occasion de créer tout un ensemble de supports : un « jeu de plateau » pour informer sur les parcours des demandeur·se-s d'asile et des couples binationaux ou étrangers de même sexe, mais aussi une création de slogans et de visuels déclinés sur des centaines de badges, t-shirts, autocollants, roll-up.

Si cet événement ne permet pas de récolter directement des fonds, cette mobilisation a permis de placer l'Ardhis au sein d'un « salon » associatif très fréquenté, où se croisent les militant·e-s et adhérent·e-s de nombreuses associations LGBTI+ nationales et d'aide aux étranger·e-s. Les membres de l'Ardhis ont pu rencontrer plusieurs centaines de festivalier·e-s et échanger avec les membres des associations présentes sur le festival. L'évènement a permis d'augmenter la visibilité de l'Ardhis et surtout de ses combats. Il a également permis à des adhérent·e-s et demandeur·se-s d'asile de profiter d'un moment festif, culturel et convivial - des nombreuses séances de préparation jusqu'au festival lui-même.

FOCUS 2 : FIERTÉS EN EXIL (3 NOVEMBRE 2018)

L'Ardhis a organisé le 3 novembre 2018 à la Gaîté lyrique *Fiertés en exil* à l'occasion des vingt ans de l'association. L'après-midi se sont tenus, au sein du foyer historique et du foyer moderne ouverts à toutes et tous, des rencontres associatives ainsi que des débats ponctués de projections vidéo et de performances⁹. Le concert de soutien s'est ouvert à 19 h 30 avec une lecture poétique en musique par Mélissa Laveaux et Rebecca Chaillon suivie par les performances live de Sônge et d'Eddy de Pretto. Il s'est achevé sur les DJ Sets de Kiddy Smile et IOLEC6.

La couverture médiatique en amont de l'évènement a été très importante et a participé grandement du succès de cet anniversaire des vingt ans de notre association avec une parution dans la presse papier, six parutions online dans divers médias communautaires ou spécialistes de musique et une citation radio.

Au total nous avons accueilli 675 participant·e-s, 11 associations partenaires

⁹ <http://gaite-lyrique.net/evenement/rencontres-autour-de-la-defense-des-droits-des-etranangeres-lgbtqi>

et 15 intervenant·e·s pour notre après-midi militante ainsi que 772 spectateur·trice·s regroupé·e·s autour de 14 artistes pour notre concert de soutien.

Fiertés en exil aura permis à l'Ardhis de construire sa notoriété, de partager ses combats auprès d'un nombre important de personnes et de récolter 7 000 € de recettes, perçues en 2019, pour financer ses actions futures.



IV. RECHERCHE DE FINANCEMENTS

En 2018, l'Ardhis a affiché sa volonté de diversifier les sources de financements et la nature des actions financées.

A) SUBVENTIONS

L'Ardhis compte toujours sur le soutien de la Mairie de Paris, qui est sa seule source de financement pour les dépenses de fonctionnement, en particulier pour les activités d'accompagnement du pôle Asile. Ce soutien se traduit en 2018 par deux subventions, l'une de 6 000 euros pour l'ensemble des actions liées au pôle Asile et l'autre de 3 000 euros pour un projet de rédaction d'outils pour le pôle Couples. L'Ardhis constate la difficulté à trouver des financements pour le fonctionnement de l'association, difficulté accentuée par la disparition de la réserve parlementaire et son remplacement par le fonds pour le développement de la vie associative (FDVA). Cette difficulté n'est que très peu compensée par un soutien dans la recherche de locaux dans le parc social, qui demeurent la priorité affichée de l'association. Le parc privé, un temps envisagé pour répondre au besoin de locaux, demeure inaccessible.

En revanche, les financeurs marquent très nettement leur intérêt pour les projets interassociatifs, et l'Ardhis a reçu en 2018 une subvention de 10 000 euros de la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah) pour le renouvellement du projet de formations d'acteurs en régions sur l'asile des personnes LGBTI+ et de 5 000 euros par le FDVA pour le même projet, en mettant l'accent sur la structuration d'un réseau interassociatif.

Les activités proposées aux publics accompagnés (équipe de football, cours de français et visites) connaissent un franc succès et subséquent, leur coût grandit (environ 4 000 euros en 2018, toutes activités confondues). L'Ardhis a cherché à les financer en tant que telles en 2018, et non simplement comme faisant partie des activités du pôle Asile. Ces demandes mettent l'accent sur la convivialité, la levée des freins d'accès pour les publics, voire la professionnalisation des personnes qui accueillent et réalisent l'activité. Malgré l'intérêt affiché des financeurs pour l'innovation sociale et l'inclusion des publics exclus (doublement exclus dans le cas des personnes accompagnées par l'Ardhis), en particulier par le sport, ces demandes ne se sont pas traduites par des subventions.

Pour suivre cette diversification des sources de financements, l'association a consolidé ses outils, avec la prise en main de l'outil de comptabilité Zefyr, qui permet d'établir facilement une comptabilité analytique par projets, par activités, et par financeurs.

B) DIVERSIFICATION DES SOURCES DE FINANCEMENT

L'association a pris acte de la difficulté à financer ses dépenses de fonctionnement, et a réagi en cherchant d'autres sources de financements que les subventions. Le repas solidaire à la cantine *La Nouvelle Rôtisserie*, dont l'organisation a été permise par l'association *Queerfood for Love*, le bel évènement annuel du *Melting Tea* au Tango, l'anniversaire *Fiertés en exil* à la Gaîté lyrique sont autant d'actions qui ont donné à l'association une belle visibilité et se sont traduites par des dons manuels et une augmentation des dons en ligne (plus de 5 000 euros en 2018 contre plus de 3 000 euros en 2017, soit une augmentation notable dans une période d'assèchement des dons de particuliers et d'entreprises). L'association a aussi fait le choix de vendre des produits de communication (sacs totebags, badges) afin de se faire connaître.

Pour permettre le renforcement de ces campagnes de récolte de fonds, l'association a amélioré ses outils, avec une page permettant les dons simples sur la plate-forme de collecte *HelloAsso* et un appareil à carte bleue.

Ces sources de financement sont essentielles pour l'indépendance de l'association vis-à-vis de financeurs qui jouent également un rôle politique.

V. ARCHIVES ET ÉTUDES

Depuis de nombreuses années, l'Ardhis est fortement sollicitée par le monde universitaire et associatif pour apporter ses connaissances sur les exils et migrations des personnes LGBTI+, et a participé à de nombreuses productions ou événements (tables rondes, conférences, etc.). Aussi, beaucoup de connaissances ont été produites dans l'association et sur l'association, par des bénévoles qui sont par ailleurs étudiant·e·s ou chercheur·e·s. Mais des besoins restent d'actualité tant sur la question de la mémoire de l'association que sur des problématiques spécifiques qui méritent enquêtes.

L'Ardhis s'est donc également engagée en 2018 dans un travail particulier autour de ces enjeux, en créant une commission « Archives et études » qui a réuni plusieurs bénévoles. Deux projets ont été au cœur de ce travail :

- la participation de l'Ardhis au rapport annuel de l'association Aides sur la demande d'asile LGBTI+ ;
- la suite du travail d'enquête sur les parcours des étranger·e·s LGBTI+ en couple binational ou étranger.

Cette commission a par ailleurs été renforcée par l'embauche d'une stagiaire, Elena Smirnova, qui a coordonné entre septembre et novembre 2018 le travail de rédaction sur les deux projets.

AJ COLLABORATION AVEC AIDES POUR LA PUBLICATION DU RAPPORT « VIH/HÉPATITES : LA FACE CACHÉE DES DISCRIMINATIONS » 2018

Initié en juin sur proposition de l'association Aides, la participation de l'Ardhis au rapport « VIH/Hépatite : la face cachée des discriminations » publié annuellement par Aides a permis un moment de synthèse des connaissances acquises et de réflexion de fond par les bénévoles - et chercheur·e·s membres - de l'association. Le texte, intitulé « Demande d'asile LGBTI+ : un droit entravé » est le produit du travail de neuf contributeur·rice·s. Il s'articule en trois parties : repères et données sur l'asile LGBTI+, parcours d'exilé·e·s, impact de la nouvelle loi asile et immigration.

Ce travail collectif a permis de faire un point méthodique sur les défis rencontrés par les demandeur·se·s d'asile LGBTI+ et les caractéristiques propres à leurs parcours. Il est aussi un support important pour les acti-

vités de plaider de l'association, puisqu'il s'achève sur l'émission d'une série de « recommandations » en forme de bilan destiné aux administrations et décideur-se-s politiques.

Le rapport est accessible en ligne : https://huit.re/Aides_Ardhis

Cette première collaboration interassociative a ouvert un canal de discussion méthodologique au sujet des outils de recueil de donnée et d'élaboration de plaider.



B) « DES AMOURS, CENT FRONTIÈRES » : UN TRAVAIL D'ENQUÊTE SUR LES ÉTRANGER·E·S LGBTI+ EN COUPLE BINATIONAL OU ÉTRANGER

■ Un travail d'enquête lancé début 2018

L'Ardhis a lancé fin 2017 une étude sur les parcours des étranger·e·s LGBTI+ en couple binational ou étranger. Aux origines du projet, on trouve un grand questionnement : que deviennent les couples accompagnés par l'Ardhis ? Quelles sont leurs difficultés et comment pouvons-nous améliorer l'accompagnement par notre association ? Grâce à une subvention de la Mairie de Paris, le recrutement d'une chargée d'études (Valerya Vieira Giraldo) a permis la réalisation d'une enquête entre janvier et mars 2018 auprès des couples reçus par l'association depuis 2012. Grâce à celle-ci, 135 personnes ont répondu à un questionnaire sociologique ambitieux et cinq entretiens ont été menés pour le prolonger.

Après l'enquête, le travail de production du rapport s'étale depuis juin 2018, et a notamment été appuyé par le travail d'Elena Smirnova, qui a coordonné une partie de la rédaction entre septembre et novembre 2018.

■ Des résultats valorisés

Les premiers résultats de l'enquête ont été présentés à la Gaîté lyrique, à l'occasion de *Fiertés en exil*, le 3 novembre 2018, lors de la table ronde sur les problèmes actuels rencontrés par les couples binationaux et étrangers de même sexe. Par ailleurs, un premier flyer présentant quelques données synthétiques extraites du rapport y a été distribué, à plus de 500 exemplaires.

Le rapport intitulé « Des amours, cent frontières » sera publiquement présenté le mardi 14 mai 2019 lors d'un événement spécial organisé à la mairie

du 10^e arrondissement. Cet évènement sera également l'occasion de saluer le travail important d'une dizaine de bénévoles, et rappellera pourquoi il faut continuer à soutenir ces couples et à lutter pour leurs droits et dignité.

VI. RECRUTEMENT DES BÉNÉVOLES

AJ UN NOUVEAU PROCESSUS DE RECRUTEMENT

Le recrutement des bénévoles a été une question au cœur du mandat 2018/2019. En effet, la création de la commission « Vie interne de l'association » a enclenché une réflexion autour de l'accueil et de la prise en charge des nouveaux-elles bénévoles.

Dans ce cadre, l'association a collectivement réfléchi à la notion d'accueil des nouvelles personnes souhaitant s'investir dans l'association en tant que bénévoles. Compte tenu des difficultés rencontrées dans le passé pour organiser la formation des nouveaux-elles bénévoles – dans la mesure où cette activité qui nécessite du temps et de la pédagogie n'aboutissait pas toujours à la fidélisation du ou de la bénévole –, un nouveau processus de recrutement a été mis en place.

Le recrutement passe désormais par l'envoi d'un courriel à l'adresse créée à cet effet ([benevolat\[at\]ardhis.org](mailto:benevolat[at]ardhis.org)), puis par un entretien d'environ d'une heure avec un-e bénévole. Lors de cet entretien, l'objectif est de présenter l'association et ses enjeux en développant trois axes : pôle Asile, pôle Couples et insertion des réfugié-e-s.

Un protocole a été plus particulièrement développé pour accompagner les personnes souhaitant s'engager au pôle Asile. Ainsi, les nouveaux-velles bénévoles sont encadré-e-s pendant une période d'au moins un mois par un-e tuteur-trice. Il-elle-s assistent aux accompagnements pour comprendre, apprendre et appréhender le travail de l'association.

À l'issue de cette période, le-a bénévole décide s'il-elle souhaite rejoindre l'association en tant qu'accompagnant-e, s'il-elle souhaite s'investir au sein d'un pôle en particulier ou s'il-elle préfère commencer son bénévolat dans un autre domaine (sorties culturelles ou sportives, cours de français, accompagnement social des réfugié-e-s...). Il-elle peut également être décidé d'un commun accord de prolonger son temps d'observation pour prendre une décision éclairée.

Lorsque le-a nouvel-le accompagnant-e décide de s'engager, il-elle doit signer la Charte du bénévole (voir VII) et à la respecter.

Nous savons à quel point l'accompagnement des personnes vulnérables pris en charge par l'association est passionnant. Cependant, nous espérons

par ce procédé renforcer l'accompagnement des personnes nouvellement bénévoles, les protéger et éviter qu'il-elle-s se sentent livré-e-s à elles-eux-mêmes face à un travail parfois éprouvant et complexe en matière de procédure.

B) LES BÉNÉVOLES AU SEIN DES DEUX PÔLES

Cette année a été marquée par des départs de bénévoles, mais aussi, comme chaque année, par de nombreuses arrivées.

Le pôle asile compte 55 bénévoles se considérant actifs, ayant au minimum deux dossiers d'accompagnement à traiter.

Le pôle Couples compte 16 bénévoles se considérant actifs.

En 2018, l'association compte 22 femmes (soit 18 au pôle asile et 4 au pôle couple) et 49 hommes (soit 37 au pôle asile et 12 au pôle couple).

Sur 23 nouveaux-elles bénévoles recruté-e-s en 2018, 12 sont des femmes, une évolution à souligner. Le développement d'un groupe lesbien, bie, trans (LBT) au sein de l'association explique certainement ces nouvelles arrivées, permettant aux bénévoles, comme aux personnes accompagnées d'avoir un espace de parole et d'épanouissement essentiel pour leur bien-être au sein de l'association.

**Année d'arrivée des bénévoles
actif·ve·s et proportion d'hommes
et de femmes.**

Année d'engagement	Pôle Asile	Pôle Couples	Genre des accompagnant·e·s
2004	1	0	1 homme
2005		1	1 homme
2006	0	0	
2007	0	0	
2008	1	1	1 homme
2009	0	0	
2010	1	0	1 homme
2011	3	0	3 hommes
2012	4	2	4 femmes, 2 hommes
2013	1	1	2 hommes
2014	1	1	2 hommes
2015	4	0	1 femme et 3 hommes
2016	6	2	1 femme et 7 hommes
2017	10	5	5 femmes et 13 hommes
2018	19	3	12 femmes et 11 hommes
Début 2019	2	0	2 femmes
Total	55	16	22 femmes et 49 hommes

Les plus anciens bénévoles actifs se sont engagés respectivement en 2004 et 2005. Par ailleurs, l'un des membres du conseil d'administration est adhérent depuis 1998, date de création de l'association, et s'est engagé au sein du pôle Couples en 2008.

Comme cela a été constaté l'année dernière, les bénévoles s'investissent en moyenne deux ans au sein de l'association.

Le nouveau processus de recrutement souligne la volonté manifeste d'engagement des nouvelles personnes au sein du pôle Asile en particulier – ce qui correspond d'ailleurs aux besoins. Grâce au nouveau système d'accompagnement, nous espérons permettre aux nouveaux-elles bénévoles de s'intégrer et de s'inscrire dans la durée pour favoriser l'accompagnement des demandeurs d'asile et des couples étrangers et binationaux.

VII. STATUTS & RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'association n'a pas révisé ses statuts depuis sa création en 1998 et ne s'est jamais dotée d'un règlement intérieur. Or l'accroissement constant des activités de l'Ardhis ces dernières années, notamment du fait du nombre toujours plus important de ses usager·e·s, de la plus grande visibilité de l'association et de l'intérêt suscité par l'Ardhis auprès des candidat·e·s au bénévolat, avait rendu nécessaires et urgents le questionnement et la possible refonte des instances.

Une commission « Statuts et règlement intérieur » a ainsi été créée sitôt le nouveau conseil d'administration élu, ouverte aux administrateur·trice·s ainsi qu'aux bénévoles actifs.

A) LA CHARTE DES BÉNÉVOLES

Il est rapidement apparu que l'urgence était de redéfinir le cadre même des activités des bénévoles, le périmètre de leurs actions, mais aussi et peut-être surtout de proposer une éthique de l'accompagnement. En effet, les usager·e·s sont majoritairement des demandeur·se·s d'asile, lequel·le·s ont un triple parcours : en tant que LGBTI+ dans des pays où cette identité de genre ou cette orientation sexuelle peuvent les exposer à la très grande hostilité voire à la violence ; en tant que migrant·e·s exposé·e·s au danger très documenté que représente le voyage qui les conduit en Europe ; en tant qu'individus généralement en situation de très grande précarité et de fragilité administrative en France, de surcroît tout à la fois exposés à la LGBTIphobie et au racisme. Dans ce contexte, la posture du·de la bénévole se doit d'allier compétences (et donc formations), bienveillance et éthique.

Une charte des bénévoles a donc été proposée à l'appréciation des bénévoles avant d'être soumise au vote du conseil d'administration. Adoptée, elle est maintenant obligatoirement signée par les bénévoles, qu'il·elle·s fassent de l'accompagnement à la demande d'asile ou aux couples binationaux ou étranger·e·s, ou qu'il·elle·s proposent des activités sociales, culturelles, etc.

B) LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La commission a jugé tout à la fois plus réaliste et plus pertinent de s'atteler en tout premier lieu à la rédaction d'un règlement intérieur avant même d'amorcer un travail de fond sur les statuts de l'association.

Tout en respectant le cadre actuellement posé par les statuts, la commission a donc questionné le fonctionnement parfois grippé des instances, au périmètre de compétences instable, et a proposé des pistes d'amélioration de la vie interne de l'association (organisation et périmètres décisionnels des instances, modalités de vote), de la structuration de l'activité d'accompagnement (création d'une « Commission asile » et d'une « Commission couples », l'une comme l'autre chargée d'organiser les modalités d'accompagnement propres à chaque type d'utilisateur-s, et ceci notamment pour alléger l'activité du conseil d'administration), la création de commissions thématiques transversales aux deux pôles actuels (asile et couples).

Cette réflexion a nécessité plusieurs dizaines d'heures de travail au sein de la commission, mais également à l'occasion d'échanges au sein du conseil d'administration. Compte tenu du travail qui devait être mené, de la charge de travail des uns et des autres et des priorités, il a été décidé que la mouture actuelle, vraisemblablement proche de l'achèvement, serait votée après quelques ultimes modifications par le prochain conseil d'administration, lequel aura également la charge de s'atteler aux statuts.

VIII. INSERTION SOCIALE, SANTÉ, CULTURE LGBTI+

A) ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Les demandeur·se·s d'asile – et dans une moindre mesure les réfugié·e·s – se trouvent généralement dans une situation sociale très difficile.

En effet, le montant de l'allocation pour demandeur d'asile (Ada), que tou·te·s ne perçoivent d'ailleurs pas, ne dépasse jamais les 14,20 euros quotidiens par personne et elle tombe à 6,80 euros en cas d'hébergement. En outre, cette allocation ne commence à être versée que très tardivement – plus de quarante jours après le passage au Guda. Enfin, elle est fréquemment interrompue du fait des dysfonctionnements de l'Ofii¹⁰ ou d'appréciations erronées des situations individuelles; elle est également suspendue en cas de rejet de la demande d'asile par l'Ofpra et tant que le recours n'a pas été enregistré à la CNDA; elle s'interrompt définitivement sitôt achevée la procédure de demande d'asile, quelle qu'en soit l'issue. Rappelons que les demandeur·se·s d'asile doivent attendre six mois (neuf mois avant la loi de 2018) avant de pouvoir travailler et que les conditions d'accès au marché de l'emploi sont particulièrement complexes à mettre en œuvre.

Il est évident que cette allocation ne permet pas aux demandeur·se·s d'asile d'accéder à un logement décent dans le parc privé et l'État ne remplit bien évidemment pas sa mission de mise à l'abri des demandeur·se·s d'asile par manque de volonté politique. Celles et ceux qui sont toutefois accueilli·e·s dans les structures d'hébergement sont parfois confronté·e·s à des espaces très détériorés voire insalubres. Du fait de capacités d'accueil insuffisantes, un très grand nombre – sinon le plus grand nombre – est donc exposé aux marchand·e·s de sommeil, à la promiscuité de chambres sur-occupées, à l'accumulation de dettes liées à une sous- ou colocation, à la générosité relative d'une communauté à laquelle il faut dissimuler la motivation du départ du pays. Enfin, un nombre non négligeable de demandeur·se·s d'asile et de réfugié·e·s sont à la rue, soit parce qu'ils et elles ne parviennent pas à trouver d'hébergement ou l'argent nécessaire au paiement d'un loyer, soit parce que leur orientation ou leur identité sexuelle a été « découverte » par leurs hébergeur·se·s, entraînant leur expulsion.

¹⁰ Ofii : Office français de l'immigration et de l'intégration.

Difficultés financières liées aux moyens de transport également. Il faut compter entre deux et trois mois après le passage en Guda pour qu'un-e demandeur-se-s d'asile bénéficie de la protection universelle maladie (Puma) et de la CMU-C. Or le plein bénéfice de la solidarité transport, qui dans la région parisienne permet une réduction de 75 % du coût de l'abonnement mensuel (75,20 euros), est conditionné par l'obtention de la Puma et de la CMU-C. Depuis peu, les bénéficiaires de l'aide médicale d'État (AME) peuvent eux aussi prétendre à une réduction – moins importante – de leur abonnement. Qu'ils bénéficient d'une réduction ou non, qu'ils perçoivent l'Ada ou non, les demandeur-se-s d'asile demeurent contraint-e-s à de nombreux déplacements dans le cadre de leurs démarches administratives, et il n'est pas rare que les demandeur-se-s d'asile cumulent les amendes sans espérer pouvoir bénéficier de l'indulgence de la RATP ou de la SNCF – pour ne citer que les sociétés parisiennes de transport.

Contrairement à ce que la communication du Gouvernement a pu laisser entendre au moment des débats sur la « loi pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie » et aux fake-news propagées par les plus malhonnêtes opposants à la demande d'asile, la situation sociale des demandeur-se-s d'asile n'a bénéficié d'aucune embellie. Peinant parfois à instaurer un rapport de force dans un contexte de défiance de la population à l'égard de la demande d'asile, les associations et les organismes privés continuent donc à devoir pallier l'inefficacité voire la duplicité des pouvoirs publics sur les aspects sociaux comme sur d'autres.

■ Complémentarité avec les Spada

Outre un service de domiciliation permettant aux demandeur-se-s d'asile de recevoir en une adresse clairement identifiée par l'administration leur courrier, les structures de premier d'accueil pour demandeurs d'asile (Spada) sont réputées accompagner les demandeur-se-s d'asile dans différentes démarches : contestation d'un refus des conditions matérielles d'accueil, remplissage du dossier Puma/CMU-C, demande de solidarité transport, ouverture d'un livret A à la Poste, remplissage du dossier Ofpra... Toutefois, certaines Spada présentent parfois des signes d'essoufflement ou proposent des délais entre deux rendez-vous très importants. Dans ce contexte, il est de plus en plus fréquent que les bénévoles de l'Ardhis soient contraint-e-s de suppléer certaines Spada.

■ Partenariat avec l'HéD – accompagnement et hébergement

Paris et sa région restent des lieux où les demandeurs et demandeuses d'asile de toute la métropole doivent nécessairement se présenter pour obtenir une protection. Pour faciliter leur accueil, l'Ardhis a mis en place un service avec l'appui de l'association L'hébergement Différent (L'HéD) qui

consiste à prendre en charge les personnes arrivant à Paris depuis toutes les régions de France. La majorité des personnes accueillies ne connaît pas la région, n'a jamais utilisé les transports parisiens.

Les bénévoles de L'HéD vont donc accompagner les personnes pendant tout le séjour et les héberger. Cette mission consiste à attendre les personnes à l'arrivée en gare pour les accompagner à l'hébergement, puis généralement le lendemain les accompagner à l'Ofpra ou à la CNDA, assister quelquefois aux entretiens ou audiences avant de les raccompagner sur le chemin du retour en régions.

Ce service est ouvert à de nombreuses associations avec qui nous avons noué des partenariats à travers un collectif de vingt-six associations réparties sur tout le territoire. Ce collectif est né sous l'impulsion de l'Ardhis à l'automne 2018 et vise à améliorer l'accueil des migrant·e·s LGBTI+ en créant notamment une solidarité interassociative.

L'HéD met à disposition de l'Ardhis toute l'année une chambre réservée à cet accueil, un système de réservation en ligne permettant de gérer l'occupation. Lorsqu'elle n'est pas déjà occupée, cette chambre peut être utilisée pour de l'hébergement d'urgence. Cette chambre se situe dans une maison de famille située à La Courneuve qui elle-même héberge quinze résidents qui sont eux aussi pour la plupart des personnes accompagnées par l'Ardhis.

Pendant le second semestre 2018, 111 personnes ont été hébergées, 60 % étaient convoqué à l'Ofpra, 25 % à la CNDA, 12 % ont pu bénéficier d'un hébergement d'urgence, 3 % ont été hébergées ponctuellement.

■ Partenariat avec la Mairie de Paris et Adoma – attribution de logements pour réfugié·e·s

L'Ardhis a toujours revendiqué un accès effectif au logement pour les demandeur·se·s d'asile et les réfugié·e·s, tout en constatant que près de huit personnes sur dix accompagnées à l'Ardhis n'avaient pas accès au logement.

Fort de ce constat, la Mairie de Paris a décidé de donner un « coup de pouce » pour venir en aide aux nouveaux·elles réfugié·e·s de l'Ardhis. La mairie s'est rapproché d'Adoma et a signé en juillet 2018 un contrat tripartite : Mairie de Paris, Adoma et Ardhis.

Ce contrat vise à mettre à disposition dix nouveaux logements par an avec un maximum de trente logements. Une commission logement s'est réunie et a proposé dix premiers dossiers en décembre 2018. Actuellement seuls trois réfugiés ont pu être logés à Paris.

■ Hébergement d'urgence avec le Collectif Place à la solidarité et La Gamelle de Jaurès

Aux moments les plus froids de l'hiver, le collectif a pu mettre à disposition

des personnes accompagnées de l'Ardhis et ce, pendant plusieurs jours, et à trois reprises des chambres d'hôtel.

C'est en tout près de 300 nuitées pour des séjours d'en moyenne cinq jours qui ont permis à des groupes de quinze personnes de se reposer.

■ Distribution de vêtements

Parmi les difficultés concrètes rencontrées par les demandeur-se-s d'asile, signalons leur difficulté à se procurer des vêtements. Tout comme l'année précédente, deux collectes de vêtements ont donc été organisées, l'une dite d'été, l'autre dite d'hiver, en partenariat avec le Centre LGBT de Paris. À l'occasion des deux collectes, le Centre a stocké pendant une semaine les dons de vêtements faits à l'Ardhis avant distribution.

À chaque fois, plus de 100 personnes ont pu en bénéficier.



■ Aide au transport

En attendant que les demandeur-se-s d'asile bénéficient du dispositif de solidarité transport, l'Ardhis a accentué cette année le financement des billets de train, des abonnements RATP ou des tickets de transport pour les usager-e-s les plus en difficulté. Cela a représenté cette année un montant de plus de 3 000 euros pour les personnes d'Île-de-France et de 1 500 euros environ pour les personnes de régions.

B) ACCOMPAGNEMENT SANTÉ

La question de la santé a pris ces dernières années une part grandissante au sein des activités de l'Ardhis. Les problèmes médicaux des usagers de l'association peuvent être de différentes natures. Tout d'abord, les violences

liées aux persécutions subies dans leurs pays d'origine ont parfois entraîné des blessures peu ou mal soignées, ou correctement soignées mais nécessitant malgré tout un suivi. Il peut être par ailleurs nécessaire de faire établir des certificats médicaux attestant de la compatibilité des blessures constatées avec le récit des persécutions subies, l'Ofpra comme la CNDA étant susceptibles de se montrer sensibles à une évaluation objective et motivée des blessures rapportées.

L'accompagnement à la santé psychique s'avère plus difficile à mettre en œuvre compte tenu de la très importante saturation des dispositifs parisiens spécialisés en psychiatrie (ou psychologie) interculturelle ou en clinique de la violence. Il existe pourtant un besoin véritable du fait des violences homophobes à l'origine du départ (ou vécues en France) d'une part, des violences subies sur le chemin de l'exil d'autre part – et l'on pourrait également largement évoquer la violence institutionnelle une fois en France. Signalons que si certains symptômes peuvent être spontanément évoqués par les demandeur·se·s d'asile et des réfugié·e·s (angoisses, cauchemars récurrents, idées suicidaires verbalisées, crises de larmes...), d'autres peuvent être moins évidents à interpréter (maux de tête, difficultés de concentration, troubles mnésiques...). Dans ce contexte, le recours au Centre psychiatrique d'orientation et d'accueil (CPOA), service d'urgence psychiatrique régional implanté à l'hôpital Saint-Anne, et qui présente entre autres mérites l'accueil 24 h sur 24 et 7 jours sur 7, demeure souvent la seule possibilité. Toutefois, un groupe de psychanalystes solidaires a commencé à accueillir certains usager·e·s de l'Ardhis, expérimentation qui sera poursuivie l'année prochaine.

La question des MST et des IST est également très importante. En effet, les publics de l'Ardhis n'ont pas toujours pu accéder aux moyens de protection nécessaires et ont donc pu avoir ou se voir imposés des rapports sexuels non protégés dans leurs pays d'origine. De même, leur arrivée en France s'accompagne parfois d'une exposition inédite ou plus importante aux risques de transmission d'IST et de MST du fait d'une plus grande facilité à trouver des partenaires. Dans ce contexte, le partenariat privilégié initié avec l'association Aremedia en 2017 s'est poursuivi en 2018. Des dépistages des IST et MST ont été proposés à la mairie du 10^e arrondissement, mais également lors des réunions mensuelles, chaque deuxième samedi du mois, dans un bureau spécialement aménagé au centre Magenta. Les publics de l'Ardhis ont également eu la possibilité de se faire dépister chaque lundi puis chaque mardi soir (de 18 h à 21 h) à l'hôpital Fernand-Widal où Aremedia tenait une permanence en partenariat avec le CeGIDD.

Par ailleurs, des ateliers d'éducation et de prévention à la sexualité ont été proposés aux demandeur·se·s et réfugié·e·s avec, dans ce cadre, la mise en place d'un espace dédié à la parole des lesbiennes, bies et femmes trans, anglophones et francophones, autour des relations entre femmes et de la sensibilisation aux IST et MST.

Enfin, trois réfugiés – anciens demandeurs d'asile accompagnés par l'Ardhis – ont pu bénéficier d'une formation de « relais en santé » afin d'être en mesure de délivrer des conseils en matière de prévention à la santé sexuelle et d'orienter vers les interlocuteurs spécialisés. Le 12 mars, ils ont coorganisé avec le sexologue Patrick Papazian une soirée-débat au centre LGBT. L'objectif était de faciliter les discussions à bâton rompu autour de la sexualité et de la santé sexuelle.

CJ ACTIVITÉS SPORTIVES

■ Activité football

L'activité football est ouverte à toutes et à tous, débutant-e-s ou expérimenté-e-s, demandeur-se-s d'asile, réfugié-e-s, bénévoles et sympathisant-e-s. Elle a pour objectif de permettre aux personnes accompagnées par notre association de rompre leur isolement et de se rassembler régulièrement pour faire de l'exercice.

Elle permet également de contribuer à la lutte contre toutes formes de discriminations (en particulier sexisme et homophobie) dans le sport et par le sport. Une vingtaine de joueurs participent aux entraînements ou à des matchs chaque samedi à 14 h à la porte de la Chapelle, ainsi que le mardi à 12 h. Une collation à l'issue de l'entraînement ou du match est ensuite propice aux échanges et à créer des liens amicaux entre les participants.

Au-delà de l'aspect purement sportif, cette activité permet de créer et développer des partenariats avec d'autres associations LGBTI+.



■ Les Gay Games

Du 4 au 12 août 2018, Paris a accueilli la dixième édition des Gay Games qui a réuni plus de 10 000 participant-e-s. Rappelons que les Gay Games sont « ouverts à toutes et à tous, sans distinction d'âge, d'orientation sexuelle,

de religion, de nationalité ». Préalablement, une cérémonie d'attribution des bourses pour les Gay Games avait été organisée à la Mairie du 20^e le 17 mars.

Les demandeur-se-s d'asile et les réfugié-e-s sportif-ve-s de l'Ardhis se sont à cette occasion particulièrement mobilisés sur le football, mais également dans différentes épreuves d'athlétisme : 100 m, 200 m, 800 m, 3 000 m, 5 000 m, 10 000 m, saut en longueur, lancer de poids, triple saut, lancer de disque, saut à la perche, saut en hauteur.

L'équipe de l'Ardhis Football Club s'est placée à la sixième place (sur seize équipes de D1) avec quatre victoires sur six matchs.

■ Partenariat avec le Cercle du Marais

Un partenariat a été initié en 2018 avec l'association Le Cercle du Marais, afin de proposer gratuitement, depuis novembre 2018, un apprentissage de la natation chaque mercredi à la piscine Jean Dame (Paris 2^e) et des séances de musculation chaque mardi à la salle de sport Pelleport (Paris 20^e).

Dix places sont mises à la disposition du public de l'Ardhis pour l'activité natation et vingt places pour l'activité musculation. Le matériel requis a pu faire l'objet d'une prise en charge financière pour celles et ceux des demandeur-se-s d'asile qui sont dans les situations les plus précaires afin de lever ce frein à leur participation.

Ces deux activités très appréciées enregistrent chaque mois de nouvelles demandes d'inscription.

DJ ACTIVITÉS CULTURELLES ET DE CONVIVIALITÉ

■ Visites découvertes de Paris

Initiées il y a quelques années, les visites de Paris se sont poursuivies. Généralement organisées chaque troisième dimanche du mois, l'après-midi, elles permettent aux demandeur-se-s d'asile, aux réfugié-e-s et aux usagers-e-s du pôle couples, de découvrir Paris. L'objectif est également de proposer un espace supplémentaire de socialisation LGBTI+ à des publics disséminés dans toute l'Île-de-France – même au-delà – qui peinent parfois à rompre leur isolement.

Au cours de l'année écoulée, les publics de l'Ardhis ont ainsi pu découvrir les quais de Seine, la tour Eiffel et le Trocadéro, le Quartier latin, le quartier du Marais, les canaux, l'Assemblée nationale à l'occasion des Journées du patrimoine, le cœur de Paris, le Street Art du 13^e arrondissement...

Il s'agit d'une activité particulièrement appréciée, puisque chaque mois, ce

sont entre 40 et 70 personnes qui se retrouvent pour découvrir les quartiers et l'histoire de Paris.



■ Sorties culturelles

Depuis quelques années, nombre d'établissements culturels se montrent soucieux de proposer des visites aux publics dits du champ social. Il s'agit tout à la fois de démythifier l'espace muséal, proposer un accès souvent gratuit à des personnes en difficulté (sociale, économique...) et former des intervenant-e-s du champ social afin qu'ils et elles puissent par la suite organiser des visites en toute autonomie.

Après une première découverte du Musée du Louvre proposée l'année dernière à une quarantaine de demandeur-se-s d'asile, de nombreuses sorties culturelles ont été proposées en 2018 et début 2019.

Proposées à des groupes composés de dix à vingt-cinq personnes, ces sorties ont permis aux usager-e-s de l'Ardhis de découvrir certains aspects du patrimoine culturel français ou international, mais aussi et surtout de se retrouver et de partager quelques heures de loisir. Ont ainsi été organisées des visites du Château de Vincennes, de l'Institut du monde arabe et de sa bibliothèque, de la BNF et de son labo Fle, de la Cité de la musique, de la BPI, du Musée d'Orsay, du Musée du Quai Branly, du Musée Picasso... Les usager-e-s de l'Ardhis ont également pu assister à des concerts (chants et percussions de Syrie, orgue à la Philharmonie)...

■ Cours et atelier de théâtre

Depuis plusieurs années à présent, des cours de français sont proposés aux demandeur-se-s d'asile, aux réfugié-e-s, aux usager-e-s du pôle couples, ainsi qu'aux usager-e-s de l'association Acceptess-t.

Au cours de l'année écoulée, un des deux cours du mercredi a dû être supprimé, le bénévole l'assurant ayant dû faire face à certaines nouvelles obligations professionnelles. Toutefois, un nouveau cours a pu être créé en

cours d'année, ainsi qu'un atelier de théâtre depuis le mois de novembre.

Quatre niveaux de cours sont pour l'heure proposés de façon hebdomadaire, assurés par cinq bénévoles, parmi lesquels deux enseignant-e-s et deux professeur-e-s de français langue étrangère (Fle) :

- un cours de lecture et écriture le samedi matin, de 11 h à 14 h, pour celles et ceux qui n'ont pas été scolarisés dans leur pays, ou qui l'ont été de façon peu durable;
- un cours de consolidation le mercredi, de 11 h à 13 h, pour celles et ceux qui maîtrisent insuffisamment la lecture et l'écriture;
- un cours d'initiation au français (A1/A2) le samedi, de 11 h 30 à 13 h 30, pour celles et ceux qui maîtrisent l'alphabet latin, mais dont le français n'est pas la langue maternelle;
- un cours de consolidation le samedi, de 16 h à 18 h, pour les franco-phones scolarisés dans leur pays d'origine, soucieux de combler certaines lacunes grammaticales ou orthographiques; les thématiques LGBTI+ y sont largement utilisées comme supports de cours.

Entre dix et vingt-cinq personnes assistent généralement à ces cours, celui d'apprentissage de la lecture et de l'écriture étant particulièrement suivi.

Par ailleurs, cours de l'année écoulée, plusieurs bénévoles ont pu participer à une formation du réseau EIF-FEL.

Enfin, un atelier de théâtre/expression corporelle est proposé depuis le mois de novembre, le samedi de 14 h à 16 h, qui remporte un vif succès.

■ Pique-niques

Cette année encore, outre le pique-nique annuel de l'Ardhis organisé en juillet dans le bois de Vincennes, lequel a réuni plus de 80 demandeur-se-s d'asile et réfugié-e-s, de nombreux pique-niques ont été proposés tout au long de l'été au parc de Bercy et au parc de la Villette.

■ Melting Tea

Comme chaque année depuis 2014, la boîte de nuit Le Tango a mis à disposition de l'Ardhis son espace et son personnel, pour une somme très modique. L'entrée était gratuite pour les demandeur-se-s d'asile qui bénéficiaient en outre d'une boisson offerte. L'entrée, payante pour les autres publics, et la vente de boissons a permis à l'Ardhis de récolter des fonds. Surtout, cette soirée du Melting Tea a permis à plusieurs centaines de demandeur-se-s d'asile, de réfugiés de couples binationaux et d'ami-e-s de l'Ardhis de se retrouver et de partager un moment très chaleureux et heureux, et de découvrir des musiques du monde entier ponctués de spectacles.

■ Groupe non mixte lesbiennes-bies-trans

Ce groupe non mixte composé de personnes lesbiennes, bisexuelles et trans (majoritairement s'identifiant au genre féminin) est né en mai 2017 à l'occasion de la Pride de nuit 2017, afin d'offrir un espace de parole aux personnes accompagnées s'identifiant comme femmes. Rappelons qu'historiquement, l'Ardhis a pour cœur d'accompagnement un public majoritairement masculin.

La prise en charge de femmes est en forte augmentation, mais celles-ci constituent un public encore minoritaire.

Partenariat santé avec Aremedia

Le groupe a profité du partenariat avec Aremedia pour organiser des rencontres dans leurs locaux abordant la problématique des maladies sexuellement transmissibles, mais aussi celles du mariage forcé, des violences conjugales et de l'excision. Un autre sujet revient de manière récurrente, à savoir l'abandon par ces femmes de leurs enfants au pays.

Un après-midi de dépistage, en complément des créneaux horaires proposés par Aremedia en partenariat avec le CeGIDD de l'hôpital Fernand-Widal, a été proposé aux groupes LBT. Cet après-midi, qui s'est voulu ludique, a été l'aboutissement des discussions menées dans le cadre des groupes de parole afin de dédramatiser l'action de dépistage et de favoriser l'automatisation de ce geste qui, pour la communauté lesbienne, n'est pas évidente.

Concernant les problématiques de santé liées à l'excision, les groupes de parole sont un espace sécurisé dans lequel l'ensemble des participantes expriment leurs craintes et parfois leurs douleurs physiques liées à leur sexualité suite à l'excision qu'elles ont subie dans leur pays d'origine. Ces discussions souvent éprouvantes nous ont amenés à parler de manière systématique de la possibilité d'une reconstruction clitoridienne. Ces opérations, souvent méconnues de notre public, a trouvé un écho favorable et nous avons depuis un an accompagné cinq femmes dans leur envie de chirurgie reconstructrice qui ont été toutes couronnées de succès. Le lien avec une clinique du V^e arrondissement de Paris est à conserver, car leur prise en charge est remarquable.

Convivialité

Pour renforcer les liens au sein du groupe LBT, plusieurs soirées dansantes ont été organisées. Le calendrier festif a commencé en mai 2018 dans les locaux d'Aremedia et a réuni une centaine de femmes. Chacune avait cuisiné et deux femmes, aujourd'hui devenues réfugiées, ont chanté pour l'association.

Depuis juin 2017, le groupe demande au collectif lesbien parisien Barbi(e) turix des places pour différentes soirées organisées par leur soin, et en particulier le soir de la marche des Fiertés. En juin 2018, pour la deuxième année, dix places gratuites ont permis d’emmener les réfugiées et demandeuses d’asile volontaires suite à un tirage au sort. Ces moments importants permettent aux personnes de prendre conscience de l’existence d’une communauté lesbienne à Paris, moins visible que la communauté gaie.

IX. ACTIVITÉ ET FORMATION JURIDIQUES

A) FORMATIONS INTERNES ET EXTERNES

L'expertise de l'Ardhis sur les questions juridiques dans les domaines qui la concernent est reconnue. Elle se transmet dans les deux pôles par le suivi concret de dossiers avec un·e bénévole expérimenté·e. Dans le pôle asile, la transmission se fait également par des formations internes, l'une axée sur la procédure d'asile et ses spécificités pour les personnes LGBTI+ et l'autre sur la rédaction du récit de demande d'asile. Ces formations ont eu lieu deux fois chacune pour l'année 2018.

En 2018, l'association s'est ouverte aux formations externes, que ce soit pour les questions liées à la procédure d'asile en général (formation à destination de bénévoles débutant·e·s, grâce à un partenariat avec Dom'Asile, ou à propos de l'accompagnement social des personnes demandant l'asile) ou pour des questions plus spécialisées (procédure Dublin; recours contre les refus de titres de séjour; séjour pour les femmes victimes de violence). Une grande part de l'activité de formation, de veille et de transmission juridique a consisté en l'adaptation des pratiques aux dispositions de la loi Asile et immigration 2018¹¹, mise en place en trois temps au moins (12 septembre 2018, 1^{er} janvier 2019 pour les dispositions concernant l'asile, 1^{er} mars 2019 pour les dispositions concernant le séjour). À ce travail, s'ajoute une formation en intra demandée au Gisti sur les questions spécifiques de la nouvelle loi qui concernent le champ d'action de l'Ardhis.

¹¹ Loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie.

B) EXPERTISE JURIDIQUE

Une commission juridique a été mise en place. Elle compte trois avocat·e·s, qui sont actif·ve·s à l'Ardhis, trois bénévoles qui ont souhaité se spécialiser dans la procédure Dublin, et des bénévoles expérimenté·e·s des deux pôles, Couples et Asile. Elle a souhaité mettre en place un moyen de contact facile, à savoir une liste de diffusion juridique@ardhis.org, en guise de recours et d'expertise sur des questions inhabituelles ou dues à des erreurs de l'administration ou des institutions, qui laissent les bénévoles et les personnes accompagnées démunies. Les membres s'étaient également engagé·e·s à faire les recherches documentaires correspondant aux ques-

tions ou à contacter des spécialistes ou des associations extérieures. Elles et ils ont eu à répondre à des questions liées à des mesures d'éloignement, des problèmes de courrier ayant pesé sur les délais de recours et sur la pertinence de pourvoi en cassation.

L'association s'est également engagée dans de nombreux recours contentieux aux côtés des associations de la Coordination française du droit d'asile (CFDA), faisant valoir au maximum les spécificités des demandeur-se-s d'asile LGBTI+ :

¹² Voir <https://www.gisti.org/spip.php?article5991>

¹³ Voir <https://www.gisti.org/spip.php?article5988>

¹⁴ Voir <https://www.gisti.org/spip.php?article5990>

- Recours ¹² contre le décret relatif à l'aide pour demandeur d'asile (Ada) [juillet 2018].
- Recours ¹³ contre le décret expérimentant en Guyane un dispositif dérogatoire pour le traitement des demandes d'asile (juillet 2018).
- Recours ¹⁴ contre le décret relatif au placement en rétention des personnes en « procédure Dublin » (août 2018).

Dans la continuité de ces actions, l'association a adhéré à l'Alliance des avocat-e-s pour les droits de l'Homme (AADH), qui lui permet d'y recourir quatre fois en une année, notamment pour des actions au Conseil d'État.

FOCUS 3 : LOI ASILE ET IMMIGRATION 2018 ET TRAVAIL DE PLAIDOYER

L'année 2018 a été marquée par l'adoption et l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi Asile et immigration, trois ans après la précédente. Cette loi prévoit notamment un raccourcissement des délais de la procédure d'asile, une suspension du caractère systématique du recours devant la CNDA, le conditionnement d'une demande de titre de séjour après un refus de demande d'asile à des circonstances nouvelles, un allongement des délais de rétention, et les changements de conditions de délivrance de la carte de séjour mention « visiteur », qui pénalisent les personnes étrangères pacées avec une personne française. Cette loi technique traduit la volonté d'abaisser les droits des personnes étrangères, notamment en matière de recours.

L'association s'est mobilisée contre la loi Asile et immigration 2018. Elle s'est associée aux communiqués de presse de la CFDA dénonçant les dispositions nouvelles de la loi Asile et immigration 2018 et s'est exprimée pendant les débats à l'Assemblée dans un communiqué de presse le 16 février sur les dangers de la loi pour les demandeur-se-s d'asile LGBTI+ ¹⁵. Des représentant-e-s de l'association ont rencontré plusieurs parlementaires ou leurs collaborateur-ice-s.

¹⁵ Voir https://huit.re/Ardhis_loi_asile

L'association était présente à la manifestation du 15 avril organisée par le Bureau d'aide et d'accueil aux migrant-es (Baam), où la co-présidente a pris la parole pour rappeler que le durcissement des conditions d'accueil, de séjour et de demande d'asile touche de plein fouet les personnes LGBTI+. La coprésidence s'est aussi exprimée dans les médias sur les dispositions de la loi Asile et immigration 2018, notamment lors de l'adoption de l'amendement qui impose la prise en compte de l'orientation sexuelle dans l'établissement de la liste des pays sûrs¹⁶. Cette mobilisation unanime des associations ne s'est que très peu traduite par des modifications de la loi.

La loi adoptée, le travail de plaidoyer s'est concentré sur la contestation des décrets d'application de la loi.

¹⁶ Voir l'article de *Libération* du 6 avril 2018, « "Pays d'origine sûrs" : un amendement pour exclure les États homophobes », https://huit.re/liberation_pays_surs

REVENDICATIONS

A) REVENDICATIONS RELATIVES AU DROIT D'ASILE

Mesures nécessaires à une prise en compte effective et juste des demandes de protection des personnes LGBTI+.

■ Un traitement équitable de toutes les demandes :

- Disparition de la notion de « pays d'origine sûr » et des mesures d'accélération de la procédure qui lui sont liées.
- Suppression de la procédure Dublin III de façon à permettre à tout demandeur et demandeuse d'asile de mener la procédure dans le pays de leur choix, en capacité d'assurer effectivement leur sécurité.
- Usage à tous les stades de la procédure du genre et du prénom indiqués par la personne elle-même.
- Formation de tou·te·s les intervenant·e·s dans la procédure (les officier·e·s de protection, les magistrats, les agents préfectoraux, y compris dans les centres de rétention administrative) en matière d'orientation sexuelle, d'identité et d'expression de genre, insistant particulièrement sur les questions de classes sociales et de capital culturel.
- Prolongation du délai du dépôt de dossier Ofpra de 21 à 42 jours (six semaines à partir du retrait du dossier vierge) afin de permettre la meilleure verbalisation du récit et la prise en charge par les associations spécialisées.
- Possibilité d'avoir recours gracieusement à des écrivain·e·s public·que·s assermenté·e·s ainsi qu'à des traducteurs et des traductrices formé·e·s aux questions LGBTI+ pour rédiger les récits de vie.
- Fin des entretiens par visioconférence, afin d'assurer la confidentialité et la qualité d'entretien.
- Garantie d'une durée d'entretien nécessaire à une bonne instruction (minimum une heure, temps de traduction non compris).
- Contrôle plus strict de la qualité de l'interprétariat des entretiens et des audiences.

■ Conditions matérielles permettant un exercice effectif de ses droits :

- Mise en place effective de la CMU complémentaire (CMU-C) à l'enregistrement de la demande d'asile.
- Prise en compte par les services sociaux d'urgence de risques spécifiques aux personnes LGBTI+ et de l'état de santé.
- Possibilité pour les personnes de choisir elles-mêmes leur quartier d'hébergement en cas d'hébergement non mixte.
- Renforcement de la sécurité des personnes LGBTI+ logées en Cada par la sensibilisation de l'ensemble des personnels y intervenant et la possibilité d'un relogement immédiat en cas de difficultés.
- Autorisation de travailler dès l'introduction d'une demande d'asile.

■ Devoir de toutes les administrations françaises d'information complète sur l'ensemble des motifs de protection :

- Mise en place dans toutes les représentations françaises d'une communication sur la demande d'asile motif de (craintes de) persécutions liées à l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre.
- Mise en place par les ambassades et les consulats de France de procédures assurant la confidentialité des demandes de visa pour ce motif.
- Formalisation de la pratique de délivrance de visas humanitaires à titre de demande d'asile aux personnes LGBTI+.

B) MESURES NÉCESSAIRES À L'ACCUEIL ET AU SÉJOUR DIGNES DES PERSONNES ÉTRANGÈRES LGBTI+ EN COUPLE BINATIONAL OU ÉTRANGER

■ Traitement non discriminant et uniforme par les consulats et préfectures

- Accès direct au personnel consulaire français pour le dépôt d'une demande de visa par les membres de couples de même sexe dans les pays aux législations ou pratiques LGBTIphobes.
- Extension de la mise en place de visas de court séjour pour venir se marier en France et uniformisation des dossiers.
- Garantie d'obtention de visas de long séjour à tout-e partenaire

pacsé·e avec un·e Français·e.

- Uniformisation des conditions requises à la délivrance d'un titre de séjour vie privée et familiale (VPF).
- Respect de l'obligation légale de délivrance d'un récépissé lors d'une demande de titre de séjour.

■ Permettre la stabilité du couple et du séjour

- Suppression de toute mesure de rétention administrative et d'éloignement à l'encontre d'un·e étranger·e LGBTI+ vivant en France dans une situation de couple binational ou étranger, qu'il s'agisse de concubinage, Pacs ou encore mariage.
- Accès à la carte de résident de 10 ans dès le premier renouvellement d'un titre de séjour vie privée et familiale (VPF).
- Autorisation de travailler dès l'introduction de la première demande de titre de séjour de tout·e partenaire de Français·e ou d'étranger·e durablement installé·e sur le territoire.

REMERCIEMENTS

La coprésidence et les administrateur·trice·s remercient l'ensemble des bénévoles qui ont fait de cette année une expérience exceptionnelle sur le plan humain, ainsi que ses partenaires institutionnels et associatifs pour leur soutien.

TABLE DES MATIÈRES

I. ACTIVITÉS D'ACCOMPAGNEMENT	3
A) Quelques chiffres relatifs à l'accompagnement au pôle Asile.....	3
B) Quelques chiffres relatifs à l'accompagnement au pôle Couples.....	11
Focus 1 : Le collectif « Exils LGBTI », un réseau national d'associations pour l'accompagnement des demandeurs et demandeuses d'asile.....	14
II. FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION	15
A) Gouvernance.....	15
B) Travail en commissions.....	15
C) Locaux.....	15
D) Communication interne.....	16
III. COMMUNICATION EXTERNE	17
A) Réseaux sociaux et présence numérique.....	17
B) Évènementiel.....	18
Focus 2 : Fiertés en exil (3 novembre 2018).....	18
IV. RECHERCHE DE FINANCEMENTS	20
A) Subventions.....	20
B) Diversification des sources de financement.....	21
V. ARCHIVES ET ÉTUDES	22
A) Collaboration avec Aides pour la publication du rapport « VIH/hépatites : la face cachée des discriminations » 2018.....	22
B) « Des amours, cent frontières » : un travail d'enquête sur les étranger·e·s LGBTI+ en couple binational ou étranger.....	23
VI. RECRUTEMENT DES BÉNÉVOLES	25
A) Un nouveau processus de recrutement.....	25
B) Les bénévoles au sein des deux pôles.....	26
VII. STATUTS & RÈGLEMENT INTÉRIEUR	28
A) La charte des bénévoles.....	28
B) Le règlement intérieur.....	28
VIII. INSERTION SOCIALE, SANTÉ, CULTURE LGBTI+	30
A) Accompagnement social.....	30
B) Accompagnement santé.....	33

C) Activités sportives.....	35
D) Activités culturelles et de convivialité.....	36
IX. ACTIVITÉ ET FORMATION JURIDIQUES.....	41
A) Formations internes et externes.....	41
B) Expertise juridique.....	41
Focus 3 : Loi Asile et immigration 2018 et travail de plaidoyer.....	42
REVENDEICATIONS.....	44
A) Revendications relatives au droit d'asile	44
B) Mesures nécessaires à l'accueil et au séjour dignes des personnes étrangères LGBTI+ en couple binational ou étranger.....	45
REMERCIEMENTS.....	47

